



COMMISSION PERMANENTE DU 29 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATIONS

Publication n°398 du 2 octobre 2023

Publication mise à disposition du public et consultable sur place à l'Hôtel du Département :
Direction des Assemblées - 7 rue Gaston Manent - 1^{er} étage - Porte N°109 - 65000 Tarbes
Communicable sur simple demande à M. le Président du conseil départemental - Direction des Assemblées,
à l'adresse rappelée ci-dessous ou par téléphone au 05.62.56.78.52

COMMISSION PERMANENTE DU 29 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATIONS

La commission permanente s'est tenue dans le lieu habituel de ses séances le 29 septembre 2023, à 11 heures, sous la présidence de M. Michel PÉLIEU.

Date de la convocation : 20 septembre 2023

Selon l'ordre du jour suivant :

2e Commission - Solidarités territoriales

- 1 EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT - DEUXIEME PROGRAMMATION 2023 - PROROGATIONS DE SUBVENTIONS - APPEL A PROJET "RESEAU"

3e Commission - Infrastructures, collèges et mobilités

- 2 MISE AU GABARIT DE LA RD 929 ET TRAVAUX D'ELARGISSEMENT DE LA CHAUSSEE - COMMUNE DE ARAGNOUET
- 3 COLLEGES PUBLICS : APPEL A PROJETS ' UNE WEBRADIO, UN PARRAIN '
- 4 COLLEGES PUBLICS : COLLEGE DESAIX - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ACHAT DE TABOURETS
- 5 CENTRE MEDICO-SOCIAL DE MAUBOURGUET - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

4e Commission - Jeunesse, vie associative et cadre de vie

- 6 FONDS D'ANIMATION CANTONAL - CINQUIEME PROGRAMMATION
- 7 PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE CLASSÉ, INSCRIT OU FAISANT PARTIE DU PATRIMOINE RURAL NON PROTÉGÉ

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION</p> <p>DE LA COMMISSION PERMANENTE</p> <p>-----</p> <p>REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2023</p>
---	--

Date de la convocation : 20 septembre 2023

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAUULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Madame Isabelle LAFOURCADE à Monsieur Bernard POUBLAN.

Absent(s) excusé(s) : Madame Joëlle ABADIE, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Marie PLANE, Madame Geneviève QUERTAIMONT.

Le quorum est atteint.

1 - EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DEUXIEME PROGRAMMATION 2023 - PROROGATIONS DE SUBVENTIONS APPEL A PROJET "RESEAU"

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente en matière d'individualisation des programmes inscrits au budget,

Vu le rapport de M. le Président,

A – PROGRAMME DE SUBVENTIONS

L'Assemblée Départementale, lors du vote du Budget 2023, a prévu l'inscription de 1 500 000 € en AP pour le programme « Eau potable-Assainissement ».

Il a été réalisé une première programmation le 12 mai 2023 pour un montant de 381 300 €.

Les demandes formulées par les différentes collectivités sont détaillées aux tableaux ci-joints pour cette deuxième programmation de l'année.

I - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le programme vise à financer majoritairement des réalisations de Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE), des études de diagnostic et schéma directeur d'alimentation en eau potable, des créations de système d'information (SIG), et de travaux de protection de captage.

Le programme nécessite l'individualisation de 66 300 €.

II - ASSAINISSEMENT

Le programme concerne principalement des travaux d'amélioration des stations d'épuration existantes (métrologie, pompes moins énergivores...).

Ce programme nécessite l'individualisation de 52 822 €.

Il est proposé d'accorder les subventions figurant aux tableaux ci-joints pour un montant total de 119 122 €.

- 16 000 € à prélever sur le chapitre 204-61 article 204142 (env. 52027) et 45 822 € sur cette même imputation (env. 54011) pour les travaux en eau potable et assainissement.
- 50 300 € à prélever sur le chapitre 204-61 article 204141 (env. 52026) du budget, 7 000 € (env. 54012) sur cette même imputation pour les études en eau potable et assainissement,

B – PROROGATIONS DE DELAI D'EMPLOI DE SUBVENTIONS

Lors de la Commission Permanente du 23 juillet 2021, le Département avait accordé des aides à plusieurs collectivités au titre du Programme Eau.

Les collectivités mentionnées dans le tableau ont fortement avancé les études et travaux aidés et des acomptes ont pu être versés. Mais ces programmes ne sont pas tout à fait terminés.

En conséquence, ces collectivités sollicitent une prorogation du délai d'emploi de ces subventions.

Il est proposé de leur accorder un délai supplémentaire d'un an.

C - APPEL A PROJET « RESEAU » 2023 – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

L'Assemblée Départementale, lors du vote du Budget 2023, a prévu l'inscription de 500 000 € en AP pour l'appel à projet « réseau ».

Il a été réalisé une programmation le 26 mai 2023 pour présenter et retenir l'ensemble des candidats ayant postulé à cette première année de l'appel à projet « réseau ».

Une première programmation relative aux demandes formulées par ces différents candidats est détaillée dans le tableau ci-joint.

Les demandes visent à limiter les fuites et améliorer le rendement pour l'eau potable, et pour l'assainissement, les demandes visent à réduire l'apport d'eaux claires parasites dans le réseau et ainsi à protéger les stations d'épuration contre ces sur-volumes.

Le programme nécessite l'individualisation de 108 000 € en alimentation en eau potable, et de 45 000 € en assainissement soit un montant total des aides de 153 000 €.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} - d'attribuer, au titre du programme Eau potable assainissement, les subventions figurant sur les tableaux joints à la présente délibération, pour un montant total de 119 122 € ;

Article 2 - d'imputer la dépense sur le chapitre 204-61 du budget départemental ;

Article 3 - d'accorder aux bénéficiaires, ci-après, un délai supplémentaire d'un an, pour l'emploi des subventions accordées par délibérations de la Commission Permanente du 23 juillet 2021, au titre du programme Eau, ces programmes n'ayant pas été terminés :

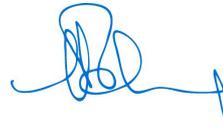
Nature de l'opération	Collectivités/Organisme	Natures des travaux	Montant de l'aide
Eau potable	SYNDICAT AEP DES HAUTES VALLEES DU GERS ET DE LA BAÏSE	Diagnostic eau potable et schéma directeur	28 000 €
Eau potable	AGOS VIDALOS	Diagnostic eau potable et schéma directeur	9 900 €
Eau potable	AVAJAN	Création d'un nouveau captage et raccordement au village	36 800 €

Article 4 – d'attribuer, au titre de l'appel à projets « Réseau » 2023 – Eau potable et assainissement, les aides figurant sur le tableau joint à la présente délibération, pour un montant total de 153 000 € ;

Article 5 - d'imputer la dépense sur le chapitre 204-62 du budget départemental ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

EAU POTABLE
CREDITS DU DEPARTEMENT
DEUXIEME PROGRAMMATION 2023

CANTON	COLLECTIVITE	NATURE DES TRAVAUX	COUT (en HT)	TAUX AIDE DEPARTEMENT	MONTANT AIDE DEPARTEMENT	MONTANT AIDE AGENCE DE L'EAU	TARIF EAU POTABLE AU M ³	OBSERVATIONS
NESTE AURE LOURON	ANCIZAN	Diagnostic eau potable, schéma directeur et Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)	110 000 €	20%	22 000 €	55 000 €	1,13 €	
VALLEE DES GAVES	AYZAC-OST	Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)	7 000 €	20%	1 400 €	3 500 €	1,16 €	
NESTE AURE LOURON	CAZAUX FRECHET ANERAN CAMORS	Diagnostic eau potable et Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)	45 000 €	20%	9 000 €	22 500 €	1,33 €	
VALLEE DES GAVES	GEZ	Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)	7 000 €	20%	1 400 €	3 500 €	1,04 €	
HAUTE-BIGORRE	LABASSERE	Cartographie du réseau AEP et création du système d'information géographique (SIG)	7 000 €	50%	3 500 €	0 €	1,35 €	
VALLEE DES GAVES	SALLES	Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) et étude d'optimisation des infrastructures	12 000 €	20%	2 400 €	6 000 €	1,28 €	
VALLEE DE LA BAROUSSE	SYNDICAT DES EAUX BAROUSSE COMMINGES SAVE	Prolongement du rejet d'eaux pluviales sur la commune de Ourde pour protéger le captage de La Gourdiolle	80 000 €	20%	16 000 €	40 000 €	2,12 €	
VALLEE DES GAVES	SERE EN LAVEDAN	Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)	7 000 €	20%	1 400 €	3 500 €	0,91 €	Le critère du prix de l'eau à 1 € ne s'applique pas pour les études.
VALLEE DES GAVES	SIAEP D'ARGELES ET DE L'EXTREME DE SALLES	Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) et étude d'optimisation des infrastructures	40 000 €	20%	8 000 €	20 000 €	NC	Le syndicat ne facture pas d'eau aux communes adhérentes. Ces dernières contribuent au budget du SIAEP moyennant une clé de répartition.
COTEAUX	SIAEP DE HOUNTAGNERE	Création du système d'information géographique (SIG)	6 000 €	20%	1 200 €	3 000 €	2,14 €	
TOTAL		10 OPERATIONS	321 000 €		66 300 €	157 000 €		

**ASSAINISSEMENT
CREDITS DU DEPARTEMENT
DEUXIEME PROGRAMMATION 2023**

CANTON	COLLECTIVITE	NATURE DES TRAVAUX	COUT (en HT)	TAUX AIDE DEPARTEMENT	MONTANT AIDE DEPARTEMENT	MONTANT AIDE AGENCE DE L'EAU	TARIF ASSAINISSEMENT AU M ³	OBSERVATIONS
NESTE AURE LOURON	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA HAUTE VALLEE D'AURE	Modernisation des systèmes de communication et amélioration de la supervision	115 000 €	30%	34 500 €	0 €	1,04 €	
NESTE AURE LOURON	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA HAUTE VALLEE D'AURE	Diagnostic du réseau d'assainissement de Piau-Engaly	35 000 €	20%	7 000 €	17 500 €	1,04 €	
NESTE AURE LOURON	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE BAZUS AURE GUCHAN	Changement par des pompes "intelligentes" sur le poste de refoulement du Guchan	8 711 €	30%	2 613 €	0 €	2,06 €	
NESTE AURE LOURON	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE BAZUS AURE GUCHAN	Télésurveillance-Transfert des données par l'intermédiaire de la station de Vielle-Aure	10 500 €	30%	3 150 €	0 €	2,06 €	
NESTE AURE LOURON	GUCHEN	Télésurveillance-Transfert des données par l'intermédiaire de la station de Vielle-Aure	4 000 €	30%	1 200 €	0 €	1,25 €	
HAUTE BIGORRE	CAMPAN	Changement par des surpresseurs moins énergivores sur les stations d'épuration de Campan bourg et Campan Ste Marie	10 000 €	30%	3 000 €	0 €	2,06 €	
VALLEE DES GAVES	ARCIZANS-AVANT	Changement des pompes de relevage par des pompes plus puissantes	4 531 €	30%	1 359 €	0 €	1,04 €	
TOTAL					52 822 €	17 500 €		
7 OPERATIONS			187 742 €					

APPEL A PROJETS RESEAUX
CREDITS DU DEPARTEMENT
PREMIERE PROGRAMMATION 2023

CANTON	COLLECTIVITE	PROGRAMME	NATURE DES TRAVAUX	COUT (en HT)	TAUX AIDE DEPARTEMENT	MONTANT AIDE DEPARTEMENT	MONTANT AIDE AGENCE DE L'EAU	TARIF EAU POTABLE AU M ³	OBSERVATIONS
Vallée des Gaves	Barèges	Eau potable	Réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable communal	663 154 €	20% d'une dépense plafonnée à 500 000€	100 000 €	198 946 €	1,28 €	
Neste-Aure-Louron	Hèches	Eau potable	Renouvellement du réseau d'eau potable place de l'Eglise	40 000 €	20%	8 000 €	12 000 €	1,80 €	
SOUS TOTAL EAU POTABLE				703 154 €		108 000 €	210 946 €		
Vallée des Gaves	Gaillagos	Assainissement	Renouvellement du réseau impasse de Gélous	55 000 €	20%	11 000 €	0 €	1,03 €	49k€ travaux + 3,5k€ ITV + 2,5k€ imprévus
Neste-Aure-Louron	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée d'Aure	Assainissement	Renouvellement sur plusieurs secteurs du syndicat	170 000 €	20%	34 000 €	0 €	1,02 €	150k€ de travaux + 10k€ caméra + 10 k€ imprévus
SOUS TOTAL ASSAINISSEMENT				225 000 €		45 000 €	0 €		
TOTAL				928 154 €		153 000 €	210 946 €		

+

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION</p> <p>DE LA COMMISSION PERMANENTE</p> <p>-----</p> <p>REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2023</p>
---	--

Date de la convocation : 20 septembre 2023

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAUULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Madame Isabelle LAFOURCADE à Monsieur Bernard POUBLAN.

Absent(s) excusé(s) : Madame Joëlle ABADIE, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Marie PLANE, Madame Geneviève QUERTAIMONT.

Le quorum est atteint.

2 - MISE AU GABARIT DE LA RD 929 ET TRAVAUX D'ELARGISSEMENT DE LA CHAUSSEE COMMUNE DE ARAGNOUET

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que la commune d'Aragnouet souhaite élargir la route départementale 929 au droit de la chapelle de Fabian afin de sécuriser sa traversée d'agglomération pour les piétons et les cycles,

Une convention est ainsi établie entre la commune et le département afin de définir les obligations respectives en matière d'investissement et d'entretien sur la RD 929.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} – d'approuver la convention avec la commune d'Aragnouet relative aux travaux d'élargissement de la RD 929, au droit de la chapelle de Fabian, afin de sécuriser sa traversée d'agglomération pour les piétons et les cycles ;

Article 2 – d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du département.

La commune est maître d'ouvrage des travaux d'investissement jusqu'à la réception des travaux et assure le financement de ces derniers. A ce titre, elle présente à l'Etat ses dépenses éligibles au fonds de compensation de la TVA.

A l'issue des travaux, le département verse à la commune un fonds de concours d'un montant de 33 230 € correspondant à la mise au gabarit routier de la route départementale pour un coût global d'opération de 79 752 € TTC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Michel PÉLIEU

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION</p> <p>DE LA COMMISSION PERMANENTE</p> <p>-----</p> <p>REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2023</p>
---	--

Date de la convocation : 20 septembre 2023

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAUULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Madame Isabelle LAFOURCADE à Monsieur Bernard POUBLAN.

Absent(s) excusé(s) : Madame Joëlle ABADIE, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Marie PLANE, Madame Geneviève QUERTAIMONT.

Le quorum est atteint.

3 - COLLEGES PUBLICS : APPEL A PROJETS ' UNE WEBRADIO, UN PARRAIN '

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente en matière de collèges publics,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que l'intégration du numérique dans les pratiques éducatives constitue un vecteur de cohésion sociale, d'emploi mais également d'attractivité et de compétitivité de nos territoires.

Le plan « France 2030 » présenté par le Gouvernement vise à faire face aux défis économiques et sociaux, il comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, il prévoit notamment l'appel à projets « une Webradio, un parrain » pour les collèges.

L'ambition de cet appel à projets s'inscrit dans une volonté d'impulser une nouvelle dynamique en renforçant l'éducation aux médias et à l'information (EMI), par la mise en place d'une Webradio dans les collèges non équipés. Il ambitionne de tirer le meilleur parti des possibilités offertes par les technologies numériques afin de faire évoluer le système éducatif, d'en améliorer l'efficacité et l'équité tout en l'adaptant aux besoins de notre société.

La généralisation des Web radios dans les collèges vise à renforcer chez les élèves des compétences transversales indispensables pour se repérer dans un monde où les vecteurs d'information et de communication se multiplient.

La collectivité a donc décidé de candidater à cet appel à projets. Le dossier de candidature du département (6 collèges se sont portés candidats) a été retenu.

Ainsi, les 6 collèges concernés sont :

- Collège Blanche Odin à Bagnères de Bigorre
- Collège Paul Valéry à Séméac
- Collège Pierre Mendès France à Vic en Bigorre
- Collège Paul Eluard à Tarbes
- Collège Pyrénées à Tarbes
- Collège Voltaire à Tarbes

La collectivité après avoir passé un conventionnement avec le Rectorat pourra solliciter une subvention de l'Etat à hauteur de 80 % maximum plafonnée à 700 €/ collège. Le budget total pour l'ensemble d'un équipement est d'environ 1 300 €.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} – d'approuver la convention de financement - Appel à projets « une Webradio, un parrain » - 2nd vague – Plan France 2030 avec le Recteur Académique, pour les 6 collèges suivants : Blanche Odin à Bagnères de Bigorre, Paul Valéry à Séméac, Pierre Mendès France à Vic en Bigorre, Paul Eluard à Tarbes, Pyrénées à Tarbes et Voltaire à Tarbes ;

Article 2 - d'autoriser le Président à signer ce document et tous actes utiles au nom et pour le compte du département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION</p> <p>DE LA COMMISSION PERMANENTE</p> <p>-----</p> <p>REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2023</p>
---	--

Date de la convocation : 20 septembre 2023

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAUULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Madame Isabelle LAFOURCADE à Monsieur Bernard POUBLAN.

Absent(s) excusé(s) : Madame Joëlle ABADIE, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Marie PLANE, Madame Geneviève QUERTAIMONT.

Le quorum est atteint.

4 - COLLEGES PUBLICS : COLLEGE DESAIX - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ACHAT DE TABOURETS

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente en matière de collèges publics,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que chaque année, le département alloue aux collèges publics une dotation matériel et mobilier pour leur permettre de renouveler leurs équipements. La dotation annuelle pour l'année 2023 leur a été notifiée en décembre 2022.

Pour l'année 2023, une enveloppe budgétaire complémentaire de 130 000 € a été votée pour répondre aux demandes des collèges.

Au vu des effectifs de la rentrée scolaire 2023, le collège de Desaix à Tarbes est confronté à un manque de mobilier pour les salles de sciences et doit procéder à l'achat de tabourets pour les élèves. Le collège a déjà engagé des dépenses sur la dotation annuelle de 2023. Cet achat supplémentaire permettra aux élèves d'assister au cours dans de bonnes conditions.

Au vu de ce qui précède, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à hauteur de 738,82 € (selon devis transmis) qui permettra de prendre en charge la totalité de cette dépense.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

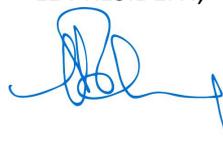
DECIDE

Article 1^{er} – d’attribuer une subvention de 738,82 € au collège Desaix à Tarbes pour l’achat de tabourets pour les élèves ;

Article 2 – d’imputer la dépense sur le chapitre 204-221 du budget départemental.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE</p> <p>-----</p> <p>REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2023</p>
---	--

Date de la convocation : 20 septembre 2023

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAUULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Madame Isabelle LAFOURCADE à Monsieur Bernard POUBLAN.

Absent(s) excusé(s) : Madame Joëlle ABADIE, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Marie PLANE, Madame Geneviève QUERTAIMONT.

Le quorum est atteint.

5 - CENTRE MEDICO-SOCIAL DE MAUBOURGUET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que le département des Hautes-Pyrénées est propriétaire sur la commune de Maubourguet de la parcelle AD n°170 sur laquelle est implanté le Centre Médico-Social,

Le département met à disposition de la Communauté de Communes Adour Madiran depuis le 1^{er} septembre 2022 un espace situé au rez-de-chaussée de ce bâtiment pour accueillir le siège du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et offrir une place pour l'action du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) des petits loups en balade.

La convention conclue étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2023. Cette mise à disposition se fera à titre gratuit.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré, M. Ré n'ayant pas participé au vote,

DECIDE

Article 1^{er} – d'approuver la mise à disposition de locaux, à titre gratuit, auprès de la Communauté de communes Adour Madiran, situés au 175 place de la Libération à Maubourguet, regroupant l'ensemble du rez-de-chaussée pour une superficie totale de 95 m², d'une durée d'un an.

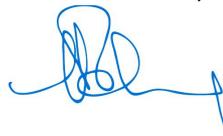
Les locaux mis à disposition sont destinés à l'exercice des actions petite Enfance de la CCAM. La création d'un Relais Petite Enfance Adour Madiran aussi appelé « RPE » permet de développer les actions envers le public des métiers de la petite enfance. Le local est également mis à disposition du LAEP des petits loups en balade.

Article 2 - d'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux correspondante ;

Article 3 - d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small vertical tick.

Michel PÉLIEU

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES</p>	<p>DELIBERATION</p> <p>DE LA COMMISSION PERMANENTE</p> <p>-----</p> <p>REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2023</p>
---	--

Date de la convocation : 20 septembre 2023

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAUULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Madame Isabelle LAFOURCADE à Monsieur Bernard POUBLAN.

Absent(s) excusé(s) : Madame Joëlle ABADIE, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Marie PLANE, Madame Geneviève QUERTAIMONT.

Le quorum est atteint.

6 - FONDS D'ANIMATION CANTONAL - CINQUIEME PROGRAMMATION

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président concluant à l'attribution de subventions destinées à soutenir les projets d'animation locale qui participent activement au dynamisme d'un territoire donné et au « bien vivre » de ses habitants, au titre du Fonds d'Animation Cantonal,

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

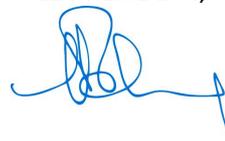
DECIDE

Article 1^{er} – d'attribuer, au titre du Fonds d'Animation Cantonal, les subventions figurant sur le tableau joint à la présente délibération, pour un montant total de 9 000 € ;

Article 2 – d’imputer la dépense sur le chapitre 65-33 du budget départemental.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU

SUBVENTIONS FONDS D'ANIMATION CANTONAL 2023
5e individualisation

SUBVENTIONS FAC MOYEN ADOUR		
IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	AIDE
EQUIBARBAZ	Organisation d'une étape de Ride, Run and Bike qualificative pour le championnat de France : les 21 mai, 18 septembre et 9 octobre	1 000
		1 000
SUBVENTIONS FAC TARBES 3		
IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	AIDE
COMITE DE GESTION AERODROME TARBES LALOUBERE	Aide au fonctionnement	1 000
ASSOCIATION DE LA COULEUR PARTOUT	Aide au fonctionnement de "L'ARTELIER"	1 000
		2 000
SUBVENTIONS FAC VALLEE DE L'ARROS ET DES BAÏSES		
IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	AIDE
COMITE DES FETES BENQUE MOLERE	Subvention complémentaire (intempéries). Organisation de la fête de la musique et du marché itinérant des producteurs des Baronnies le 17 juin	400
		400

SUBVENTIONS FONDS D'ANIMATION CANTONAL 2023
5e individualisation

SUBVENTIONS FAC VALLEE DE LA BAROUSSE		
IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	AIDE
FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE DE LA BAROUSSE	Voyage scolaire à Paris (mai 2023)	600
		600
SUBVENTIONS FAC VIC-EN-BIGORRE		
IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	AIDE
ASSOCIATION AU TOUR DU LIVRE - Vic-en-Bigorre	Organisation du salon du livre le 23 septembre	1 000
ASSOCIATION SAINT-AUNIS - Vic-en-Bigorre	Fête de l'association les 10 et 11 juin	600
UNION SPORTIVE VICQUOISE - Vic-en-Bigorre	Organisation de la Journée des retrouvailles le 3 juin (tournoi et inauguration de la tribune Jean "Pioupiou" Dupuy)	1 500
COMITE DES FETES DE LAGARDE	Journée d'initiation à la pêche pour les enfants au pont de Gayan	300
CLUB TENNIS DE TABLE DE CAMALES	Organisation du Ping Tour le 8 juillet à Vic-en-Bigorre	500
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE GAYAN - Gayan	"Arts dans la rue" Animations culturelles et participatives les 7 et 8 octobre (expositions, pièce de théâtre en extérieur, peintures sur motif, concours photo.)	1 100
		5 000
TOTAL DE LA 5e INDIVIDUALISATION		9 000

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE ----- REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2023
---	---

Date de la convocation : 20 septembre 2023

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAUULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Madame Isabelle LAFOURCADE à Monsieur Bernard POUBLAN.

Absent(s) excusé(s) : Madame Joëlle ABADIE, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Marie PLANE, Madame Geneviève QUERTAIMONT.

Le quorum est atteint.

7 - PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE CLASSÉ, INSCRIT OU FAISANT PARTIE DU PATRIMOINE RURAL NON PROTÉGÉ

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente en matière d'individualisation des programmes inscrits au budget,

Vu le rapport de M. le Président concluant à l'attribution d'une aide à la SCI Orbiny, au titre du programme de restauration des édifices classés, inscrits ou faisant partie du Patrimoine Rural Non Protégé (PRNP),

Vu le plan de financement proposé :

montant des travaux	14 597 €
département	4 500 € (30,80 %)
Commune de Saint-Laurent-de-Neste	5 000 € (34,20 %)
Ressources propres	5 097 € (35 %)

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

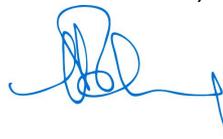
DECIDE

Article 1^{er} - d'attribuer au titre du programme « culture patrimoine » une subvention de 4 500,00 € à la SCI Orbiny pour la restauration d'une maison d'habitation sis 9 rue de l'ancienne poste à Saint-Laurent de Neste ;

Article 2 - d'imputer la dépense sur le chapitre 204-312 du budget départemental ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants et lève la séance à 11 heures 30.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small vertical tick.

Michel PÉLIEU